

Santé—Loi

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: Monsieur le Président, je ne suis pas certain de pouvoir me rappeler les trois questions. Je vais commencer par la dernière. Selon moi, nous ne retardons pas l'adoption du projet de loi. Il y a quatre ans que je siége à la Chambre et c'est la troisième ou la quatrième journée que nous discutons des soins de santé au Canada. Cela montre bien à quel point le parti libéral se préoccupe de cette question. C'est lui qui décide du programme de la Chambre. J'espère que nous aurons une cinquième journée pour discuter de la question parce que je la trouve très importante.

Le député m'a demandé pour commencer si je savais à quoi ce projet de loi servirait. Monsieur le Président, je ne pense pas qu'un seul député le sache. J'ignore si un seul Canadien le sait. Nous avons décidé d'appuyer le projet de loi, malgré tous ses défauts. Nous lui donnerons notre soutien parce que nous espérons qu'il sera plus utile que nocif. Je signale au député que s'il est vraiment convaincu que le projet de loi fera plus de bien que de mal à long terme, c'est parce qu'il prend ses désirs pour des réalités. Quant à nous, nous ne pouvons qu'espérer qu'il sera plus utile que nocif. Nous croyons qu'il le sera probablement. Nous avons l'intention de l'appuyer. Nous voudrions cependant qu'il traite des problèmes qu'éprouvent les Canadiens dans le domaine des soins de santé.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais donner un conseil au gouvernement. Il aurait avantage à faire taire le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) qui a décidé sur le tard de participer au débat et qui fait des affirmations tout à fait gratuites.

Je voudrais poser une question au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Il a parlé de la façon dont le chômage influe sur la santé. J'imagine que c'est pour cela que son parti s'est déclaré en faveur de l'amendement au préambule proposé par le NPD qui reconnaît les causes sociales, environnementales et professionnelles de la maladie. Il me semble que l'argument du député a quelque chose d'étrange ou d'ironique. Son parti a toujours prétendu qu'il ne fallait pas faire obstacle à l'activité économique, que les problèmes provenaient d'autres causes dont il fallait s'occuper. Quant à nous, nous disons que l'activité économique doit toujours être subordonnée aux questions sociales, environnementales et professionnelles. Pour savoir s'il est capable de raisonner sans se contredire, je lui demande si dans l'argument qu'il vient de formuler, il s'oppose à l'économie du marché que son parti préconise si fréquemment.

Le président suppléant (M. Herbert): Le député de Calgary-Ouest a 30 secondes pour répondre.

M. Hawkes: Monsieur le Président, ni lui ni moi n'avons jamais vu de marché libre. Notre marché est constamment entravé par le gouvernement. Telle est, à notre avis, la cause fondamentale de tout ce qui cloche au Canada. Nous croyons que les coûts sociaux, y compris le chômage et les maladies provoquées par des tensions, sont imputables aux hommes politiques qui veulent étendre leur hégémonie. La politique du parti libéral s'orientant dans la même voie que celle du Nouveau parti démocratique a eu de regrettables conséquences

sociales au Canada. C'est une situation tragique, monsieur le Président.

[Français]

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ

LES CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES DE LA CAMPAGNE DESTINÉE À ATTIRER L'ATTENTION SUR LA PRÉSENCE POSSIBLE DE CRIMINELS DE GUERRE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, une fois encore et pour des raisons que je n'ai pas à apprendre au solliciteur général du Canada (M. Kaplan), le moment semblerait propice pour lancer une campagne destinée à attirer l'attention des Canadiens sur la présence possible, chez nous, d'un certain nombre de criminels de guerre nazis et de leurs collaborateurs.

Nos lois nous permettent difficilement de punir ce genre de crimes, surtout s'ils ont été commis à l'étranger. En outre, selon le ministre, il est difficile de convaincre un autre pays de réclamer l'extradition d'un certain nombre d'individus qui font l'objet d'enquêtes actuellement.

Le ministre a annoncé que l'expulsion était une solution envisagée, mais qu'il fallait d'abord retirer le statut de citoyen canadien à l'accusé. Cela suppose qu'il existe deux catégories de citoyenneté au Canada, celle héritée par la naissance et l'autre moins valable, obtenue par choix.

Comme toujours, ce genre de campagne fait naître quantité de doutes et de soupçons à l'égard des personnes ou des groupes dont le pays d'origine est celui où les crimes de guerre ont été commis. S'il est essentiel que l'on conserve toujours le souvenir de ces actes horribles, nous ne pouvons accepter que, à l'occasion de ces campagnes, ce soit la vengeance qui dicte notre conduite, vengeance contre tout ce groupe ethnique en cause dont la majorité a plutôt été victime que complice de ces crimes.

J'invite donc le solliciteur général du Canada ainsi que le ministre de la Justice (M. MacGuigan) à examiner le rôle que le Canada peut jouer pour dénoncer ces crimes, et je les invite également à faire œuvre de justice en étant fidèles à nos traditions. Cela suppose beaucoup de discrétion de la part des autorités policières, et il faut que toute personne contre qui des allégations pourraient peser soit considérée comme innocente jusqu'à ce qu'elle soit déclarée coupable par une cour de justice.